



N°79 – MARS 2018

LE PUY-SAINT-MARTINOIS

Journal d'information municipale.

Foire aux fleurs
Dimanche 15 avril



Jazz au village
Vendredi 22 juin



Adèle Clément : Histoire de notre village
Détails en page 5

Ecole : vers une fermeture de classe
Détails en page 7

P.L.U : en fonction !
Détails en page 8

Edito du Maire



Michel GILES,
Maire de Puy-Saint-Martin

La libellule et les indiens



Drôle de société qui protège sa libellule, ses espaces naturels, agricoles, et forestiers, mais qui semble beaucoup moins se soucier des conditions de survie des petites communes rurales qui vivent pourtant au cœur de ces espaces.

On nous refuse 2,5 hectares d'extension de notre zone d'activités au titre de la protection des terres agricoles, alors qu'on dénombre plus de 20 hectares de terres agricoles en friche sur la commune.

On veut fermer une classe selon une logique purement comptable qui méconnaît nos efforts pour attirer des jeunes ménages.

On transfère toujours plus de compétences à l'intercommunalité qui serait « le bon niveau de décision », ce qui sous-entend que nous, modestes élus ruraux, sommes incapables de savoir ce qui est bon pour notre commune.

« En même temps », nous ne nous résignons pas. Nous n'acceptons pas que nos villages soient considérés uniquement comme des lieux de résidence secondaire par les élites urbaines qui décident, et nous poursuivons notre engagement pour la défense de notre territoire.

La déviation en cours de réalisation par le Département constitue une formidable opportunité pour rendre notre village plus accueillant, plus attractif. Ce chantier gigantesque progresse à vive allure grâce à une équipe de maîtrise d'ouvrage remarquable et au professionnalisme des entreprises. L'équipe municipale s'organise pour prendre en charge les chantiers connexes :

- La signalétique directionnelle et commerciale : après un premier travail avec le Département, une consultation des commerçants va être organisée,
- L'aménagement des ronds-points Sud et Ouest,
- L'aménagement d'une aire de co-voiturage au rond-point Ouest (Rte de Cléon),
- L'étude d'aménagement de la future traversée du village,
- La mise en valeur de la colline du Chastelas.

Pour tous ces chantiers, vos contributions seront les bienvenues. A nous tous de forcer notre destin, de prendre en mains notre avenir, si nous voulons éviter que Puy-Saint-Martin devienne une réserve d'indiens ... et de libellules.

Le Puy-Saint-Martinois

Mairie de Puy-Saint-Martin
Tél: 04.75.90.16.70
www.puysaintmartin.fr
accueil@puysaintmartin.fr

Comité de rédaction :
Denis PERRIN / Nadine ADAMS
Anthony CELERIE / Nathalie CORTES / Michel GILES
Irène MAURIN / Bernard BON / Patrick CISTERNE / François VILLIEN

Etat Civil

Naissances

- **Imanol ALHYANE** né le 01/10/2017 de Karim ALHYANE et Erika MAGNET
- **Hugo JALQUIN** né le 18/10/2017 de Charles JALQUIN et Julie GARCIA
- **Mathias TROGGI** né le 15/11/2017 de Nicolas TROGGI et Anne-Laure PRAL
- **Alyah NOYER** née le 18/12/2017 de Morgan NOYER et Sabrina ZARIOH,
- **Marius CHAZET** né le 31/12/2017 de Florent CHAZET et Aline Oliveira,

Décès

- **Mme LOPEZ Josette** née MARTIN, décédée le 05 janvier 2018.
- **M. Paul TRIGNAC**, décédé le 05 janvier 2018.

Mariages

- Alexandra DEJOIE et Pascal LECA le 14 Février 2018

Nouveaux Puy-Saint-Martinois

- Mme Patricia LIEVOIS et M. LIEVOIS Jean-Pierre, 18 Clos du Parc.
- Mme Henriette DUVAL, 1 Résidence Les Lavandières
- Mme SCHMITT Marie-France, 2 Rue du 19 Mars 1962.
- Mme Perine DAPEI, 274 chemin de la Roseraie.

Numéros utiles...

Mairie de Puy-Saint-Martin

Le Village

26 450 Puy-Saint-Martin

Tél. 04 75 90 16 70

Fax. 04 75 90 43 88

Email : accueil@puy-saintmartin.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30

Mardi et jeudi : 08 h 30 - 12 h 30

Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 16 h

SAMU 15

Pompiers 18

Police 17



Appelez le **112** pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes. Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

Un **numéro d'urgence national et gratuit**, le **114**, est opérationnel pour rendre accessible les communications avec les services de secours (SAMU, Sapeurs pompiers, police/gendarmerie) **aux personnes sourdes et malentendantes**.

Agence postale communale

04 75 01 00 72

Les horaires de votre agence postale communale :

Lu, ma, je, ve, sa de 9h à 12h, et me 15h à 19h

Levée du courrier :

Du lundi au vendredi à 12h

Samedi à 11h30

Amicale laïque Puy Saint Martin

04 75 90 28 84

Assistant(e) social(e) Crest

04 75 25 84 30

En cas de nécessité, il est impératif de prendre rendez-vous

Médiathèque Municipale

04 75 90 28 08

4 Place Chantecaille

Ouverture :

Lun, ven, samedi, de 9 à 12h

Mardi, jeudi, de 9 à 12h et de 15 à 17h

Mercredi, de 15 à 19h

Brigade de gendarmerie de Puy

04 75 90 12 62

Cabinet d'infirmiers

04 75 98 92 18

Marie-Laure Aubert et Jocelyne Vidal

7, rue du 19 mars 1962 – Puy-Saint-Martin

POUR PLUS DE N° UTILES

www.puy-saintmartin.fr

...Brèves...

Calendrier municipal :

- 1^{er} samedi du mois à 10h : conseil d'adjoints
- 2^e jeudi du mois à 18h30 : réunion des conseillers
- 4^e jeudi du mois à 18h30 : conseil municipal

Permanence adjoints

Les personnes qui souhaitent rencontrer le maire ou un adjoint le samedi matin doivent téléphoner ou adresser un e-mail au secrétariat pour demander un rendez-vous.

Permanence du CCAS :

Irène MAURIN reçoit sur rendez-vous en mairie. Appelez le secrétariat.

Conciliateur de justice :

Didier LALANNE, 06 64 95 70 28,
didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr,
Reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi.

Horaire déchetterie mobile de la CCVD sur le parking du stade de football de Puy-Saint-Martin, parking situé après le point propre du stade :

Le dernier vendredi du mois, de 9h à 15h.

Déchets acceptés : encombrants, ferraille, gros cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets verts. Pensez à prendre votre carte de déchetterie personnelle ou un justificatif de domicile afin d'établir votre demande de carte.

Abonnement au journal municipal

Les bulletins sont déposés gratuitement dans les boîtes aux lettres des Puy-Saint-Martinois résidents dans la commune. Pour les non-résidents qui en font la demande au secrétariat de la mairie, ils sont envoyés à raison d'un règlement de **5 €/an** à l'adresse qu'ils communiqueront.



Xavier du GARREAU a souhaité démissionner de son poste de 1^{er} adjoint, **pour raisons de santé**. Sa démission a été acceptée par le Préfet et est devenue effective le 12 janvier. **Il reste conseiller municipal.**

Le conseil municipal remercie chaleureusement Xavier pour les fonctions qu'il a occupées pendant presque 4 ans, et lui souhaite un retour rapide à une meilleure santé.

Dans le même temps, suite au décès du maire de Félines et aux élections qui ont suivi, le conseil communautaire a dû être recomposé et Puy-Saint-Martin a perdu un siège : désormais un titulaire et un suppléant au lieu de deux titulaires.

Le maire a souhaité conserver un fonctionnement avec 4 adjoints et a proposé que Denis PERRIN devienne 1^{er} adjoint pour conserver un poste de conseiller suppléant au conseil communautaire de la CCVD. Il a ensuite proposé d'élire 4^e adjoint Jean-Michel MURER, jusqu'à présent conseiller municipal délégué aux finances et à l'énergie.

Ces propositions ont été validées par le conseil municipal.



Sans tabou, ni trompette

Ne ratez pas le café citoyen du samedi 10 mars 2018 et retrouvez-nous à la salle des fêtes de Puy-Saint-Martin, de 17h à 19h



Le thème principal tournera autour du devenir du village après la mise en service de la déviation fin 2018 et, surtout, de la **traversée du village**, une réflexion de fond à mener entre habitants, riverains et élus. La Commune souhaite poursuivre la réflexion démarrée dans le cadre du PLU sur l'aménagement du village. L'objectif est d'aboutir à des orientations sur les questions du réaménagement de l'espace public, du cheminement, de la circulation, du stationnement.

Le thème principal du café citoyen du 2 décembre 2017 concernait les rythmes scolaires, avec l'éventuel retour à la semaine de 4 jours. Claire VERGNES-SOULIE a rédigé un compte-rendu : « Isabelle DAMOTTE, auteure de livres pour enfants, est intervenue pour présenter un état des lieux, un aperçu historique, une revue de presse et des rapports d'études du Sénat, de l'Académie nationale de médecine, les conséquences sur le travail des femmes, les perspectives et des recommandations au sujet des rythmes scolaires.

Nouveaux arrivants à Puy-Saint-Martin

Vous êtes invités par la Municipalité, ainsi que les présidents des associations et tous les habitants, **le vendredi 9 mars 2018, à 18 heures**, à la salle des fêtes afin de faire connaissance. Puy-Saint-Martinois, n'hésitez pas à venir partager un moment convivial, à venir parler du village, à faire découvrir les activités qui s'y déroulent et à écouter nos nouveaux venus à qui nous souhaitons la bienvenue.





Adèle Clément, histoire de notre village

Quel(le) Puy-Saint-Martinois(e) n'a-t-il(elle) pas entendu parler d'**Adèle Clément** ? Cette habitante de Puy-Saint-Martin fut une violoncelliste virtuose du début du XX^e siècle, une voyageuse infatigable, une femme généreuse à l'égard de Puy-Saint-Martin et de ses habitants : création d'un théâtre de marionnettes, vente en rente viagère à la commune du parc et des bâtiments formant à ce jour la mairie, la salle des fêtes et le grenier d'Adèle.

Grâce aux démarches effectuées par « Archives et Patrimoine », une statuette en plâtre peint représentant Adèle Clément jouant du violoncelle -réalisée par Henry Arnold- est prêtée par convention par le musée municipal de Die et du Diois et est exposée dans le secrétariat de la mairie pour une durée de 3 ans.

Prenez le temps de passer par la mairie découvrir la statue d'Adèle avant de vous balader dans le village « Sur les pas d'Adèle... », de visiter sa tombe située le long de l'enceinte nord de l'ancien cimetière et de vous poser au point de vue du Chastelas.



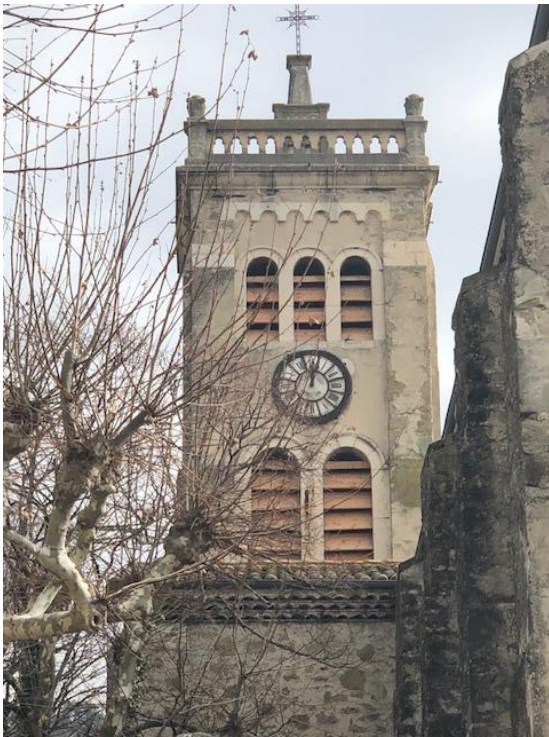
Vie Municipale

Bougeons autrement !



La municipalité souhaite favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements au quotidien. Pour cela, elle a mis en place avec l'aide financière de PSMi (Puy-Saint-Martin Initiatives) **4 range-vélos** aux endroits stratégiques du village (Champs de Mars, Mairie/Salle des Fêtes, Ecoles, et Maison des lettres/Boulangerie). Espérons que la facilité du stationnement des vélos, associée au développement des vélos à assistance électrique (VAE) va développer des pratiques pour bouger autrement. De plus, dans le cadre de la réalisation de la déviation de la RD 6, la municipalité associée au département de la Drôme va réaliser une **aire de covoiturage** au droit du nouveau giratoire ouest (côté Cléon d'Andran).

Sites pour la promotion des moyens de transport durable de la vallée de la Drôme : Train, car, covoiturage, vélo, et autre pratiques pour bouger autrement : www.dromolib.fr, www.valdedrome.com, /vivre et s'installer/se déplacer, www.cccps.fr, Environnement- Energie/la Mobilité.



Le clocher de l'église fait peau neuve !

Principalement pour des raisons de sécurité, la municipalité a entrepris depuis plusieurs mois la réfection des **abats-sons** sur les 4 faces du clocher de l'église St Martin. Ces travaux ont été réalisés par l'équipe technique de la municipalité avec des conditions d'accès et de réalisation assez délicates : Montage des échafaudages, travaux en hauteur et sur cordes, obscurité, intempéries... Prochainement, dans la continuité de ces travaux, la commune envisage de revoir et de moderniser **l'éclairage** intérieur et extérieur du clocher, ainsi que l'éclairage de la façade et de la place devant l'entrée principale.

Abats- sons : Dans les baies d'un clocher, dispositif à lames de bois destiné à protéger le beffroi, et à rabattre le son des cloches vers le sol.

L'école de musique André Borne

Nous pensons déjà à la fin de l'année musicale. Le spectacle de l'école aura lieu le **samedi 23 juin**, place de la Mairie.

En mai (la date n'est pas encore fixée), l'atelier Coleman, en résidence à l'école, animé par Damien Delpiroux donnera un concert.



D'ores et déjà, nous préparons l'année musicale 2018-2019. Voici nos axes de travail :

- Rendre l'école plus accessible à ceux pour qui les tarifs représentent un obstacle (il existe déjà un dispositif d'aide, se renseigner auprès du directeur).
 - Essayer d'élargir les plages horaires des cours ainsi que l'offre des enseignements dispensés (harpe celtique, violon...). Nous cherchons un professeur spécialisé dans l'enseignement de l'éveil musical.
 - Approfondir la collaboration (qui existe déjà!) tant avec les écoles primaires qu'avec le collège.
 - Enrichir encore le contenu des enseignements par des projets particuliers...
- Des journées portes ouvertes seront organisées fin juin 2018 pour vous la présenter.
Bref, l'école bouge et s'efforce d'être encore plus un espace convivial d'apprentissage où le plaisir règne.
Nous espérons vous voir encore plus nombreux la fréquenter.



Ecole : retour aux 4 jours

Lors du conseil d'école extraordinaire du 22 janvier 2018, et en présence de la mairie de Puy-Saint-Martin : Michel GILES, Irène MAURIN, de la mairie de Roynac : Valérie ARNAVON, Jean Luc FARGIER, des parents délégués : Laetitia BOULANGER, Nathalie FURLING, Pascale RENARD, Emilie VERNET et des enseignants : Mireille AULNETTE, Cécile BLACHE, Didier BREYTON, Céline EXBRAYAT, Jennifer FAUCHEUX (complément de Cécile Blache), Christophe LEGRAND, Christine PERRET DU CRAY, il a été décidé **un retour à la semaine de quatre jours** après un vote à la majorité absolue **avec 14 voix pour et 1 voix contre**.

A la rentrée scolaire 2018, les nouveaux horaires seront les suivants :
-pour Puy-Saint-Martin : matin 8h40-12h10 ; après-midi 13h40-16h10 ;
-pour Roynac : matin 8h30-12h ; après-midi 13h30-16h.

La conséquence principale de cette décision : les enfants n'auront plus école le mercredi matin. Les horaires du mercredi sont répartis sur les 4 jours de classe.



Vers une fermeture de classe

Lors de sa visite le 17 janvier dernier en mairie de Puy Saint Martin, Monsieur Olivier MISIURNY, Inspecteur de L'Education Nationale, chargé de la circonscription de Crest, nous a annoncé la possible fermeture d'une classe à l'école de Puy-Saint-Martin. Le choc de l'annonce passé, les mairies de Puy-Saint-Martin et Roynac se sont mobilisées fortement afin d'éviter cette éventuelle fermeture. Nous avons transmis un courrier au DASEN (Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Drôme) en argumentant sur la forte mobilisation des 2 communes à plusieurs niveaux : financier, locatif, accueil des tous petits en maternelle, périscolaire... Nous avons sollicité un entretien afin d'explicitier plus en détail, tous les points du courrier et afin de faire des propositions concrètes pour la poursuite.



Nous n'avons pas été entendus. Et avant d'envisager une rencontre, le DASEN nous a transmis par un courrier datant du 9 février 2018, l'information suivante : « La décision de fermeture d'une classe élémentaire à l'école de Puy Saint Martin faisant partie du RPI Puy Saint Martin-Roynac a été prise après consultation du Comité Technique Spécial Départemental et du Conseil Départemental de l'Education Nationale. »
Malgré tous nos efforts, la fermeture est malheureusement effective.

IMPORTANT : Nous demandons à tous les parents nouvellement arrivés sur nos deux communes et qui souhaitent scolariser leurs enfants dans notre RPI, de bien vouloir se signaler rapidement en mairie.



Notre **Plan Local d'Urbanisme** a été approuvé par le conseil communautaire de la CCVD le 29 novembre 2017 et le Préfet l'a validé et rendu **exécutoire à partir du 7 janvier 2018**.

Le PLU est un document juridique conforme au code de l'urbanisme qui fixe les règles d'urbanisation et de construction et les axes de développement de la commune pour les 12 prochaines années.

Trois chapitres de ce document sont essentiels à consulter :

1°) Le plan de zonage qui délimite la nature des parcelles concernées :

- a) Zone urbaine U construite subdivisée en :
 - 1 - Ua (Village ancien centre historique),
 - 2 - Ub (Village construit en couronne autour du centre),
 - 3 - Ui (Zone destinée aux constructions artisanales ou commerciales).
- b) Zone à urbaniser AU (Parcelles nouvelles ouvertes à la construction).
- c) Zone agricole A (Parcelles réservées à l'agriculture ou à l'élevage).
- d) Zone naturelle N (Parcelles boisées ou protégées).

2°) Le règlement qui définit pour chaque zone la nature des réalisations possibles ou interdites et fixe les règles d'urbanisme variables selon la zone concernée notamment le pourcentage d'emprise au sol et la hauteur maximale autorisée des bâtiments.

3°) Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui structurent l'agencement de la voirie et des espaces verts dans les nouvelles zones à aménager.

En pratique, toutes les demandes obligatoires en matière d'urbanisme (permis d'aménager pour lotir, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, changement de destination de locaux, permis de démolir...) seront examinées au regard de ces règles définies dans le PLU.

Compte tenu du transfert, préconisé par la loi, de la compétence « Urbanisme » aux communautés de communes, **c'est le service technique de la CCVD qui instruira les demandes futures en conformité avec ce PLU.**

Le Maire et la commission municipale « Urbanisme » garderont la décision finale de donner l'accord ou le refus, en principe en conformité avec l'instruction de la CCVD, et auront la charge de vérifier l'absence de construction ou de modification non déclarée, illicite ou non conforme.

Il appartient donc à chacun pour la bonne constitution de son dossier d'urbanisme de consulter ces règles (Dans quelle zone suis-je, quelles sont les règles applicables à ma zone, avec ou sans orientations d'aménagement programmé sur ma parcelle ?).

Ces documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune et le secrétariat de mairie est à votre disposition pour tout document ou renseignement nécessaire.



VOIR PLAN DE ZONAGE EN AVANT-DERNIERE PAGE.

Mieux gérer nos cimetières

Notre commune possède deux cimetières situés sur la colline du Chastelas. Leur emplacement est admirable, ouvrant sur la vue de la vaste et riche plaine du Roubion. Nos morts occupent deux ensembles proches mais distincts ; l'ancien cimetière, le plus haut, et le nouveau cimetière, en contrebas, qui permet à la commune de ne pas manquer d'espace pour le repos des nôtres.

La gestion d'une telle nécropole s'appuie sur un ensemble complexe de documents et de registres, qui sont, en partie, informatisés, mais pas toujours pratiques à l'usage. Il est devenu indispensable de moderniser nos outils de prise en compte des concessions et de ceux qui y reposent. Grâce à l'aide précieuse de la CCVD, nous avons pu accéder à un système d'information géographique (SIG) qui permet de s'appuyer sur un plan du cimetière établi avec l'aide d'un drone. Ce plan précis et rigoureux fait apparaître les concessions numérotées (voir la photo de ce plan). Il suffit de cliquer sur une concession, avec la souris de l'ordinateur, pour avoir immédiatement une fiche comprenant les noms des personnes inhumées et d'autres informations de grande utilité. Il est à noter que la photographie de la tombe concernée apparaît également. La gestion funéraire de la commune est ainsi facile et rapide et les recherches de personnes inhumées et de concessions donnent des résultats immédiats.

Les fiches des concessions peuvent être mises à jour par la secrétaire de mairie qui est habilitée à utiliser le système, via la CCVD.

*C'est la commune qui attribue les concessions trentenaires et les cavurnes [espaces concédés pour l'inhumation des urnes]. Depuis 2016 (C.M du 3 mars 2016), le prix d'une concession trentenaire est de **130 € le m²**, la taille d'une concession étant de **3 m²** au minimum. Les cavurnes du columbarium, pouvant contenir jusqu'à **4 urnes**, coûtent **500 € pour 15 ans** et **800 € pour 30 ans**.*



Sècheresse de 2017 : Commune sinistrée ?

Suite à la longue période de sécheresse de l'été 2017, il est apparu des fissures sur certaines maisons de la commune, et plusieurs habitants ont demandé au maire de saisir le Préfet pour obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

En effet, pour pouvoir être indemnisé en cas de catastrophe naturelle, il faut être assuré pour ce risque, et qu'un arrêté d'état de catastrophe naturelle soit publié au Journal officiel.

Afin qu'un dossier puisse être déposé en préfecture par la Mairie, il faut que celle-ci puisse au préalable enregistrer les déclarations des sinistrés par la sécheresse.

Il est donc demandé aux habitants de Puy-Saint-Martin de se faire connaître en mairie pour déposer leur dossier au plus tôt.

Pour information : une association d'habitants vient d'être créée à Crest pour la reconnaissance en catastrophe naturelle des différentes communes de notre territoire.



Médiathèque Municipale

Petit bilan de la rentrée 2017

Pendant 10 jours, le public a pu observer et écouter le « musée itinérant de Germaine ». Un temps fort : le 6 octobre où les nombreux participants ont pu rencontrer les créateurs.

L'animation de Noël a réuni une vingtaine d'enfants qui ont fabriqué une guirlande pour leur sapin.

Un grand merci à la troupe de théâtre « Si je serais », qui nous a fait don de la recette de leur spectacle du 9 décembre.

Et le 20 janvier, « La nuit de la lecture », dans une ambiance conviviale, a réuni enfants et adultes pour des lectures de contes et des jeux. Merci à Julien pour l'animation de cette soirée.

Bientôt le printemps et ses projets.

-Mars nous participerons au « Printemps des Poètes »

Théâtre : Comédie de Valence « Chantal dans les étoiles » (à partir de 14 ans)

-Avril : Exposition sur les abeilles

11 avril : Animation enfants

-Mai : nous accueillerons une exposition des créations de l'Atelier de Sylvie Verschoote (Association de l'A.A.R.)

L'Assemblée Générale se tiendra le vendredi 30 mars à 18h30 à la Maison des Lettres (Médiathèque).

A bientôt à la Médiathèque !





Dans le cadre de la manifestation estivale annuelle « CREST JAZZ VOCAL » un groupe de Jazz viendra se produire le **vendredi 22 juin 2018 à Puy-Saint-Martin sur le kiosque du Parc Adèle Clément.**

Informations : <http://www.crestjazzvocal.com/>

Le nom du groupe n'est, à ce jour, pas encore connu mais les informations seront communiquées sur le site de la commune, entre autre, dès qu'elles seront portées à notre connaissance. Une buvette et une petite restauration sont prévues.

Le succès de ces événements dépend de la bonne volonté et d'un nombre suffisant de bénévoles.

Nous lançons une invitation à tous les Puy-Saint-Martinois qui souhaitent s'investir, participer à la vie active de notre village ou aider ponctuellement aux manifestations à nous rejoindre, ce qui permettra de pérenniser ces événements et, pourquoi pas, d'organiser de nouvelles manifestations.

Renseignements : Christophe MANZO 06 72 71 78 08

Pour rappel : des plaquettes d'informations sur les sections et les animations de l'A.A.R. sont disponibles à la mairie et à la Maison des Lettres (Chantecaille).

A.A.R. : ATELIER Sésame – Arc en ciel

L'Oasis de l'Imagination : un programme d'atelier d'Art Plastique et d'Art de Nature proposé aux enfants pour motiver leur curiosité, affiner leur sens de l'observation, favoriser l'expression intuitive, créative et sensorielle par des expériences et des paroles librement échangées...

Un univers magique de réalisations individuelles et collectives qui développent l'imaginaire et la créativité pour être dans la confiance et l'expression de soi.

Ateliers tous les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 17h (vacances incluses) au préfa

Informations : site officiel de la commune - Onglet « Culture-loisirs » – Associations – AAR Atelier sésame ;

Contact : Christine GUILLOU – 06 27 49 48 70

A.A.R. Qi Gong:

Bonne nouvelle pour les "fans" et ceux qui souhaitent découvrir les **Marches de santé**, elles vont reprendre! D'autre part, les 3 prochains **ateliers** seront organisés les samedis, de 9h30 à 12h, les **28 avril**: les 8 "mouvements précieux"; **12 mai**: Qi Gong des "yeux"; **2 juin**: "à la carte", en fonction des demandes.

Contact: mireille.giles@dbmail.com, 06 83 01 62 99

Chœur Odyssée prépare son rendez-vous :

Vendredi 15 juin 20h30 à l'église, grand concert choral gratuit. Odyssée reçoit l'ensemble Vocal de Fauconnières, la Pastourelle et la Chorale Occitane de Portes lès Valence : chaque année un nouveau répertoire, et toujours dans la rencontre entre musique baroque, chanson française et chants traditionnels de Bretagne, d'Irlande, de Provence et d'Occitanie... avec un même fil conducteur : l'émotion et la magie des voix (120 choristes) unies en polyphonie dans la belle acoustique de l'église de Puy-Saint-Martin. Réservez dès maintenant cette date dans vos agendas !

D'autres rendez-vous sur

<https://choeurodyssée.wordpress.com>.



L'Amicale Laïque de Puy-Saint-Martin et Roynac, association gérée bénévolement par des parents d'élèves, a en charge la cantine scolaire de nos deux villages et se félicite d'élaborer plus de 80 repas par jour pour nos enfants.

Ces repas sont élaborés par 2 salariées, Graziella et Emma. Merci à cette belle équipe qui œuvre pour que nos enfants aient une nourriture équilibrée et saine. Merci également à U EXPRESS, PASSION NATURE et au BOULANGER. Encore cette année, le père Noël a rendu visite à nos enfants le 21 décembre.



Les deux temps forts des prochaines semaines seront :



-Le samedi 10 mars à 20h00 (Salle des fêtes de Puy-Saint-Martin), la troupe de théâtre «La compagnie d'ici et d'ailleurs» de Montboucher sur Jabron viendra faire une représentation de « 4 Pièces sur jardin ». Pour tous enfants, adultes, grands-parents, oncles, tantes et tous les autres.

-Le jeudi 22 mars à 20h30 (dans les locaux de la cantine) se déroulera l'assemblée générale de l'association. Nous avons besoin de bénévoles apportant des compétences en santé au travail, comptabilité, ressource humaine et nutrition. Manifestez-vous au cours de l'assemblée générale.

Le TILP prépare sa fête de mai

Au cours de l'assemblée générale du Théâtre Intercommunal de La Pinha du 30 janvier, son président, Yvon CORDEIL s'est félicité du changement de banque qui a permis, grâce aussi à la subvention municipale, de terminer l'exercice 2017 avec un solde positif, ce qui a été confirmé par le trésorier, Yves Couston. Il remercie Denis Perrin et Bernard Bon pour être venu encourager l'association qui exprime sa gratitude pour la mise à disposition gratuite des locaux. La secrétaire, Yvette Bérard, a évoqué un riche bilan d'activités avec entre



autres, la participation à la cérémonie en l'honneur de Gilbert Sauvan à la mairie de Montélimar pour la sortie, grâce au Reviscol montelenc, de son livre écrit en 1943, la comédie musicale « Lo musicaire », à la dictée occitane à Annonay, au stage « viure oc » à Saillans, à la fête occitane de Savasse, au stage de Villeperdrix, à la journée du patrimoine occitan à Dieulefit, à l'assemblée générale de l'I.E.O. Drôme à Romans. En rappelant que l'on peut écouter les émissions du fenestron montelenc enregistrées avec lo Reviscol sur Soleil FM (89.3) le dimanche à 9h et le mardi suivant à 21h, le TILP remercie vivement Sylvie et ses chanteurs de Calm'art qui vont participer à la soirée occitane du 26 mai aux côtés du Reviscol à 18h et à l'organisation du bal folk qui suivra, animé par les musiciens de « La Gambille » à 21h. L'entrée au bal folk sera gratuite pour les participants à la soirée occitane. Crêpes et galettes bretonnes avec le camion « Roule galettes ».

Le comité des fêtes de Puy-Saint-Martin



Pour 2018, l'équipe s'est renforcée, avec de nombreux bénévoles.
Nous sommes aujourd'hui 16 membres au conseil d'administration.
Président : Anthony Marie, vice-président : Sébastien Bonnet
Secrétaire : Gilbert Besset, adjointe : Gwendoline Gonçalves
Trésorier : Laurent Dumourier, adjoint : Gilbert Besset

Le comité des fêtes organise :

-le **loto**, le **dimanche 18 mars à partir de 15h**, à la salle des fêtes, contact Anthony (06 21 55 79 57).

Le loto comprendra 7 parties :

-6 parties avec 3 quines à la ligne et 1 carton plein (nombreux lots avec peut-être 1 thème par partie) ;

-7^e partie à l'envers (surprise !), dotée de lots importants.

Le carton à 3€, 4 pour 10€.

Si vous ne pouvez pas être présents le 18 mars, un ordinateur jouera pour vous.

-le **repas dansant du 13 juillet au soir**, à la salle des fêtes avec repas cuisiné par un traiteur et un DJ à l'animation musicale, contact Anthony (06 21 55 79 57).

Nous vous invitons à venir nombreux partager ces moments de convivialité.

Les informations plus complètes seront données par affiches, banderoles et flyers dans les boîtes aux lettres.

Vie Associative

Archives et Patrimoine

HIVER 1970-71 à PUY-SAINT-MARTIN

1970, derniers jours de l'année : il neigera au total pendant 43 heures!

Ce vendredi 25 décembre, quelques flocons s'invitent à la soirée... La nuit du lendemain 26, de 18 à 5 heures du matin passées, puis le surlendemain dimanche en début d'après-midi jusqu'au petit matin, la neige recouvre d'un immense manteau blanc les massifs forestiers alentour, la plaine des Andrans et bien au-delà. Après un léger répit le lundi, mardi 29 décembre à nouveau, Puy-Saint-Martin est dans la tempête de neige toute la journée et une partie de la nuit ; la hauteur de la couche atteint par endroits 1m20 ; elle est accompagnée de températures oscillant entre -4 et -10 degrés et de forts coups de vent du nord. De nombreuses congères paralysent les villages, isolant les hameaux, et contraignent les habitants des fermes à venir se ravitailler en skis.

La Grand'rue sous la neige



La « **Marche des Crêtes** », organisée en partenariat avec Rando Chevreière, se tiendra le **dimanche 4 mars**. Départs entre 8h et 14h (sauf grand circuit, dernier départ à 11h) à la salle des fêtes; 3 circuits : 8 – 13 – 23 kms; ravitaillement en cours de route. Dégustation de la « Soupe du randonneur » au retour.

Renseignements: patricia.lievois@orange.fr (07 86 85 87 21)



Fleurs ou bonbons, le choix est cornélien ; à la **Foire aux Fleurs**, n'en déplaise à Jacques Brel, Puy-Saint-Martin Initiatives vous propose... les deux, ce **dimanche 15 avril** ! Que vous soyez amateurs, fanatiques, inconditionnels ou simplement curieux, fleurs, légumes, plantes, bulbes, rosiers, arbustes, dégustations viticoles, outils, attendent votre passage. Quant aux enfants, ils prendront le départ d'une « chasse aux bonbons » à 10h30 ou à 15h30 (départ devant la salle des fêtes).

Les animations traditionnelles seront toujours de la partie et notamment, la loterie (1€ le billet), bien fournie en lots. Une grande soif ? Un petit creux ? vite, rendez-vous à la buvette.

Renseignements: bessel.gilbert@orange.fr
(06 43 59 62 95)

Le projet d'aménagement de la colline du **Chastelas** a franchi une « nouvelle étape » : une convention a été signée entre la mairie, Cambium (architecte-paysagiste) et Aplomb (spécialisé dans la réfection de murs anciens). Cambium et Aplomb sont missionnés pour produire une étude d'aménagement du lieu, préalable indispensable à tous travaux. Puy-Saint-Martin Initiatives est associée à cette entreprise et invite tous les bénévoles qui souhaitent participer à l'embellissement du village à prendre part aux **chantiers les samedis 10 et 24 mars** ; le rendez-vous est fixé à 9h au cimetière.

Renseignements: noel.psm@orange.fr (06 42 06 61 48)



« **L'Ecran Mobile** », quèsaco ? Puy-Saint-Martin Initiatives vous propose chaque mois une séance de cinéma dans votre village ! Jeunes et moins jeunes apprécieront « Pentagon papers » ce 27 mars et « Belle et Sébastien 3 » ce 3 avril (séances à 20h30).

Attention : cet été, les séances se dérouleront le jeudi à 21h45, les 5/7 et 2/8 !

Renseignements: bon-bernard@orange.fr (06 30 26 15 41)

« Faire son marché » signifie, d'après le *Larousse* : « aller acheter ses provisions ». « **Faire son marché à Puy-Saint-Martin** », signifie, d'après les connaisseurs, « aller acheter ses provisions auprès de producteurs locaux dans une ambiance conviviale et en profitant d'animations de qualité ». Le **marché estival** se tiendra sur la place du Champ de Mars, de 18h à 20h, chaque lundi à partir du 25 juin.

Renseignements: noel.psm@orange.fr (06 42 06 61 48)

L'Assemblée Générale de Puy-Saint-Martin Initiatives s'est tenue le 30 janvier ; 3 nouveaux administrateurs sont venus renforcer l'équipe actuelle : Patricia et Jean-Pierre Liévois, ainsi que Michel Thivolle.

LEGENDE**Zone urbaine**

- Ua : Zone de noyau historique
- Ub : Zone périphérique
- Ui : Zone d'activités

Zone à urbaniser

- AUa : Zone d'extension d'habitat Sud

Zone agricole

- A : Zone agricole

Zone Naturelle

- N : Zone naturelle

Autres éléments

- Parcelle cadastrale

Bâti

- Exploitation agricole

- Périmètre OAP

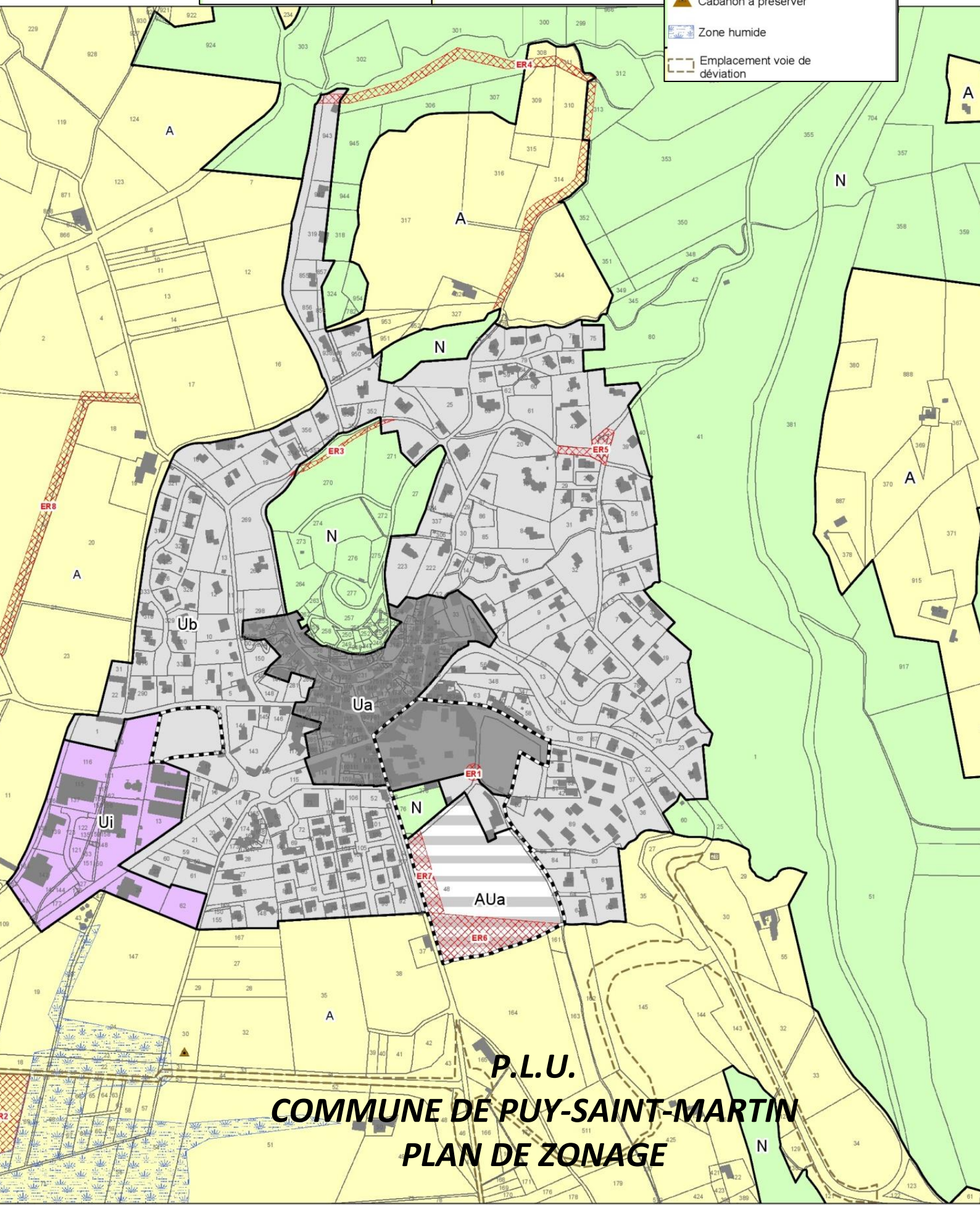
- Emplacement réservé

- Espace Boisé Classé

- Cabanon à préserver

- Zone humide

- Emplacement voie de déviation



P.L.U.
COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN
PLAN DE ZONAGE

MARS 2018

Je 1	Conseil municipal de février	Municipalité	18h30 Salle du Conseil
Ve 2	Comédie de Valence « Chantal dans les étoiles »	Médiathèque	20h Salle des fêtes (pièce à partir de 14 ans)
Di 4	Marche des Crêtes	PSMInitiatives et Rando Chevreière	A partir de 8h Salle des fêtes
Ve 9	Accueil nouveaux arrivants	Municipalité	18h Salle des fêtes
Sa 10	Chantier du Chastelas	PSMInitiatives	9h Cimetière
Sa 10	Café citoyen	Municipalité	17h-19h Préfa n° 1
Sa 10	Théâtre « 4 pièces sur jardin »	Amicale laïque	20h Salle des fêtes
Me 14	Bébés lecteurs	Médiathèque	10h15 Maison des lettres
Di 18	Loto	Comité des fêtes	15h Salle des fêtes
Lu 19	Cérémonie	FNACA	11h30 Monument aux Morts
Sa 24	Chantier du Chastelas	PSMInitiatives	9h Cimetière
Ma 27	Cinéma « Pentagon Papers »	PSMInitiatives	20h30 Salle des fêtes
Me 28	Bébés lecteurs	Médiathèque	10h15 Maison des lettres
Je 29	Conseil municipal de mars	Municipalité	18h30 Salle du Conseil
Sa 30	Club des lecteurs	Médiathèque	10h Maison des lettres

AVRIL 2018

Ma 3	Cinéma « Belle et Sébastien 3 »	PSMInitiatives	20h30 Salle des fêtes
Me 11	Animation enfants	Médiathèque	Maison des lettres
Di 15	Foire aux fleurs	PSMInitiatives	A partir de 9h Salle des fêtes
Me 25	Bébés lecteurs	Médiathèque	10h15 Maison des lettres
Je 26	Conseil municipal	Municipalité	18h30 Salle du Conseil
Sa 28	Journée citoyenne	Municipalité	8-12h Salle des fêtes

MAI 2018

Ma 15	Cinéma	PSMInitiatives	20h30 Salle des fêtes
Me 23	Bébés lecteurs	Médiathèque	10h15 Maison des lettres
Sa 26	Soirée occitane & Bal folk	TILP	18h30 Salle des fêtes
Je 31	Conseil municipal	Municipalité	18h30 Salle du Conseil

JUIN 2018

Di 3	Paëlla	FNACA	12h Salle des fêtes
Me 13	Bébés lecteurs	Médiathèque	10h15 Maison des lettres
Ve 15	Concert choral	Chœur Odysée	20h30 Eglise
Ma 19	Cinéma	PSMInitiatives	20h30 Salle des fêtes
Ve 22	Jazz au village	A.A.R.	Kiosque du parc Adèle Clément
Sa 23	Musique en fête & auditions	Ecole de musique	Place de la mairie
Lu 25	Marché estival	PSMInitiatives	18-20h Champ de Mars
Je 28	Conseil municipal	Municipalité	18h Salle du Conseil

JUILLET 2018

Lu 2	Marché estival	PSMInitiatives	18-20h Champ de Mars
Je 5	Cinéma	PSMInitiatives	21h45 Parc ou Salle des fêtes
Lu 9	Marché estival	PSMInitiatives	18-20h Champ de Mars
Ve 13	Repas dansant	Comité des fêtes	Salle des fêtes
15-20	39^e Semaine Cyclo en Drôme provençale	Cyclo Club PSM	9h Salle des fêtes
Lu 16	Marché estival	PSMInitiatives	18-20h Champ de Mars
Lu 23	Marché estival	PSMInitiatives	18-20h Champ de Mars
Sa 21	Repas de chasse	A.C.C.A.	12h Salle des fêtes
Ve 27	Chorale Coline Serreau	Médiathèque	20h Eglise
Lu 30	Marché estival	PSMInitiatives	18-20h Champ de Mars

Pour plus d'informations à propos de ces activités, nous vous rappelons que les associations puy-saint-martinoises affichent le programme complet de leurs activités sur les panneaux « info » situés à l'arrêt du bus de l'école, au Champ de Mars, à Fangérac et au carrefour rue Fangérac/rue La Grange, ainsi que dans nos commerces locaux, dans le couloir de la mairie, à la Maison des Lettres et dans le panneau d'information situé à côté de la salle des fêtes. Un agenda est également à votre disposition sur le site Internet de la mairie.